



## Concerne : M-07 Raccordement à un réseau de chauffage à distance

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

### 1. Choix de la mesure

Vue d'ensemble   Requérant   Carnet d'adresses   Bâtiments   Vos demandes

Nouvelle demande

Mesure   Propriétaires et contacts   Bâtiment   Données spécifiques aux mesures   Résumé   Soumettre

**Enveloppe du bâtiment**

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

**Installations techniques**

- Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

**Travaux de rénovation globale**

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale
- Rénovation complète avec certificat Minergie (sans étape)

**Nouvelle construction**

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

**Réseaux de chaleur**

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

Nous vous remercions attentifs qu'une subvention ne peut être accordée pour des travaux en cours (art. 24 Loi du 17 novembre 1999 sur les subventions).  
Pour tous renseignements complémentaires veuillez vous rendre sur le site du [Service de l'énergie](#).  
[Vue d'ensemble des subventions](#) (montants et conditions principales)

ANNULER   SUIVANT >

## 2. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble   Requérant   Carnet d'adresses   Bâtiments   **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure   **Propriétaires et contacts**   Bâtiment   Données spécifiques aux mesures   Résumé   Soumettre

\* Propriétaire    Je suis le propriétaire

 

\* Personne de contact    Identique à celle du propriétaire

 

\* Contact technique    Identique à celle du propriétaire

 

 

**Nouvelle adresse**

\* Type      \* Téléphone 1      Téléphone 2  

\* Salutation      \* E-Mail  

\* Prénom      \* Nom       Contact de l'entreprise

\* Rue      Nr  

Compléments d'adresse  

\* NPA      \* Localité  

\* Pays    Suisse

### 3. Données du bâtiment

Vue d'ensemble   Requérant   Carnet d'adresses   Bâtiments   Vos demandes

Nouvelle demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   **Bâtiment**   Données spécifiques aux mesures   Résumé   Soumettre

\* Bâtiment

#### Nouveau bâtiment

\* Propriété   \* Année du permis de construire

\* Rue  \* Nr   Protection du patrimoine

\* NPA  \* Localité  N° de parcelle

\* Affectation principale après la rénovation

## 4. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble      Requérant      Carnet d'adresses      Bâtiments      **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure    ✓ Propriétaires et contacts    ✓ Bâtiment    **Données spécifiques aux mesures**    Résumé    Soumettre

Conditions générales:

1. La demande doit être impérativement remise avant le début des travaux.
2. Une subvention ne peut être accordée pour des travaux en cours (art. 24 loi du 17 novembre 1999 sur les subventions). Le Service de l'énergie (SdE) peut toutefois autoriser la mise en chantier s'il n'est pas possible d'attendre le résultat de l'examen du dossier sans graves inconvénients. Cette autorisation ne donne aucun droit à la subvention.
3. Le destinataire de la contribution garantit que toutes les informations en rapport avec la présente aide financière ont été transmises en toute bonne foi. En cas de renseignements incorrects ou du non-respect du cahier des charges et des conditions définies, la décision d'octroi de la subvention peut être annulée. Le canton peut exiger la restitution de contributions octroyées sur la base d'indications erronées (y c. un intérêt raisonnable).
4. Les mesures déjà soutenues d'une autre manière par la Confédération ou par une organisation privée active dans le domaine climatique donnent droit à une contribution uniquement si elles poursuivent un objectif de réduction supplémentaire des émissions.
5. Les entreprises au bénéfice d'une exemption de la taxe CO<sub>2</sub> ne peuvent prétendre à une aide financière dans le cadre de ce programme.
6. Le canton se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires ou d'effectuer des contrôles sur site.
7. Le montant des contributions d'encouragement s'élève au maximum à 50% de l'investissement global pour le projet.
8. Les petits projets dont le subventionnement est inférieur à 1'000.- francs ne donnent pas droit à une contribution.
9. Le propriétaire devra posséder toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux, sans quoi, le versement de la subvention ne pourra être effectué. La présente requête ne fait pas office d'autorisation de construire.
10. La promesse a une validité de deux ans à compter de la date de la décision ; passé ce délai, sans nouvelle de la part de la personne bénéficiaire et en l'absence de preuve que les travaux sont au moins en passe d'être achevés, la décision devient caduque.

Conditions particulières:

1. L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout ou au gaz naturel, ou un chauffage électrique fixe à résistance.
2. La chaleur obtenue doit provenir principalement des énergies renouvelables ou des rejets thermiques.
3. Les exploitants du réseau de chauffage mettent à la disposition du Service de l'énergie les données nécessaires visant à éviter la comptabilisation à double au sens du ModEnHa 2015.
4. la contribution financière est calculée pour une puissance de raccordement s'élevant à 50 W maximum par m<sup>2</sup> SRE.

## Général / Projet

\* Début prévu des travaux

\* Fin prévue des travaux

\* Le projet prévoit-il la réalisation d'agrandissements, de nouvelles constructions ou de surélévations ?

Oui  Non

\* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés?

Oui  Non

\* Coûts d'investissement en CHF

CHF

\* Année du système de chauffage existant

\* Système de production de chaleur avant les travaux



\* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui  Non

## Mesure

\* Nom du réseau de chaleur à distance

\* Nom de l'exploitant du réseau de chaleur à distance

\* Adresse de la centrale de production chaleur

\* Source principale des énergies renouvelables dans le réseau de chaleur



\* Puissance de raccordement kWth

kWth

\* Surface de référence énergétique en m2 avant la rénovation

m<sup>2</sup>

\* Surface de référence énergétique en m2 après la rénovation

m<sup>2</sup>

\* Utilisation de la chaleur



\* Est-ce que le système de distribution de chaleur est installé pour la première fois?

Oui  Non

 ANNULER

 RETOUR

SUIVANT 



## Données spécifiques aux mesures

MODIFIER 

Début prévu des travaux

Fin prévue des travaux

Le projet prévoit-il la réalisation  
d'agrandissements, de nouvelles  
constructions ou de surélévations ?

Des locaux existants sont-ils nouvellement  
chauffés?

Coûts d'investissement en CHF

Année du système de chauffage existant

Système de production de chaleur avant  
les travaux

Subventions attribuées par des  
programmes tiers: l'une des affirmations  
suivantes s'applique-t-elle à votre  
situation?

Nom du réseau de chaleur à distance

Nom de l'exploitant du réseau de chaleur à  
distance

Adresse de la centrale de production  
chaleur

Source principale des énergies  
renouvelables dans le réseau de chaleur

Puissance de raccordement kWth

Surface de référence énergétique en m2  
avant la rénovation

Surface de référence énergétique en m2  
après la rénovation

Utilisation de la chaleur

Est-ce que le système de de distribution de  
chaleur est installé pour la première fois?

 ANNULER

< RETOUR

SOUMETTRE >

## 6. Soumettre

### Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.

## 7. Documents à fournir

- > Formulaire de demande signé
- > Plan de situation avec identification du bâtiment concerné
- > Détail du calcul de la SRE y compris dossier de plans et coupe à l'échelle
- > Photos de l'installation existante
- > Copie du devis pour l'installation